

## **BAC. LE GOUREN RÉTABLI DANS LES ÉPREUVES OPTIONNELLES**

Le député Richard Ferrand, qui s'était ému auprès du ministre de l'Éducation de la suppression de l'épreuve optionnelle de gouren au baccalauréat, a obtenu gain de cause. Chaque élève de terminale de l'académie de Rennes pourra donc, à nouveau, choisir cette option. « Cette épreuve, mise en place en 1998 dans le cadre du développement des enseignements régionaux, participe à la reconnaissance des spécificités culturelles régionales que mène le gouvernement. Sa suppression allait donc à l'encontre de la volonté décentralisatrice de la majorité de gauche », explique le député de la sixième circonscription du Finistère.